

ACTUALITÉS / SOMMAIRE

-  Un nouvel accord-cadre sur le Mécénat de Compétence ➔ Page 2
et la réalisation de Projets Personnels (RSG)
-  Action Logement : on vous explique ! ➔ Page 3
-  Breaking news : L'IA ou le salarié augmenté ➔ Page 3
-  Quid de l'accord TAR (Transition Activité Retraite) ? ➔ Page 4

Les demandes en attente de réponse de la direction :

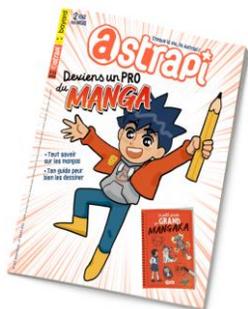


-  Quelle réponse de la direction pour l'ouverture de **nouvelles négociations salariales en 2024 comme demandé** au travers d'une déclaration au CSE de mars 2024 ?
-  Quelle réponse de la direction sur la **prise en charge de la nouvelle taxe du gouvernement sur le CPF** ?
-  Quelle réponse de la direction sur l'alerte des élus du personnel pour que les **Jeux Olympiques ne soient pas une galère pour les travailleurs de l'été** ? Le dispositif chez GO sera-t-il définitivement en dehors du podium ?



Avant de partir en congés,
il y a plein
d'offres pour la rentrée
à découvrir.

PENSEZ AUX ASC



Des nouveaux accords cadre (RSG) sur le mécénat de compétences et les projets personnels

Les élus UDPA UNSA ont signé les nouveaux accords-cadres au niveau national (RSG*), améliorés d'une de leurs exigences

EN BREF

La direction a accepté d'intégrer une seule demande de l'UDPA parmi ces nouveaux accords : « **Les conditions d'ancienneté** pour accéder aux aides de création de projets personnel **passent de 8 ans à 5 ans** »

D'autres demandes formulées par l'UDPA UNSA **n'ont malheureusement pas été retenues par la Direction** :

[Texte de l'accord
Projet Personnel](#)

[Texte de l'Accord
mécénat de compétences](#)

Pour les Projets personnels :

- L'augmentation des dotations de l'entreprise : 1 mois de salaire par année de présence : cf article 11
- Le pilotage et suivi trimestriel par une commission paritaire

Pour le Mécénat de Compétences:

- Le passage à 60 mois (5 ans) de la date d'accès à la retraite du régime général à taux plein de la sécurité sociale au moment du début de la mission
- Un jury paritaire (avec les Organisations syndicales) de sélection des projets de mécénat et des associations
- Le retour à 100% de la rémunération pendant le Mécénat
- L'enrichissement dans l'accord des engagements sur le retour du salarié pour les mécénats de début ou milieu de carrière : formations, poste équivalent, et carrières
- Le pilotage et suivi trimestriel par une commission paritaire



Des évolutions marginales sur des dispositifs plébiscités par les salariés d'AXA.

Vos élus de l'UDPA ont signé ces accords pour la plus grande satisfaction de tous, même si la Direction pourrait aller plus loin dans les « avantages offerts » aux salariés.

Besoin d'information sur ces dispositifs ?

Vos élus de l'UDPA UNSA sont à votre disposition !

Action Logement : logement locatif, aide à l'accession et aux travaux, aides à la location ou encore aides aux salariés en difficulté

Ce dispositif est à votre disposition : on vous explique !

EN BREF

En 2023, AXA GO a versé 470k€ à Action Logement
48 demandes gérées pour AXA GO soit 264k€ de services utilisés



Action Logement est l'organisme qui a fusionné plusieurs dispositifs, que certains connaissaient sous le nom de "1% Logement".

AXA GO verse le montant annuel à Action Logement, jamais aux bénéficiaires directement. C'est un système mutualiste.

Action Logement est en contact avec les bailleurs : **ce n'est pas AXA GO qui présente ou instruit les demandes.**

La plupart des services proposés sont soumis à des plafonds de ressources.

Les services accordés à AXA GO ont doublé depuis 2022.

Les valorisations des montants sont des frais de service et/ou réservation (et non les loyers).

Voir la [page dédiée du portail RH](#) pour plus d'information.

NOUS DEMANDONS

La direction serait-elle prête à étudier d'autres initiatives ?
Un prêt co-financé par l'entreprise, par exemple.

Besoin d'information sur ces dispositifs ?

Vos élus de l'UDPA UNSA sont à votre disposition !

BREAKING NEWS

Thomas Buberl explique aux élus du personnel de tous les pays européens qu'il ne faut pas avoir peur de l'IA.

Ces nouvelles technologies ne remplaceront pas les salariés, mais vont permettre de construire des « salariés augmentés ».

En direct du Comité Européen à Bruxelles

Vos élus de l'UDPA ont adoré cette idée d'augmenter les salariés...mais peut-être ont-ils mal compris....



Le TAR c'est quoi ?

L'accord d'entreprise TAR pour Transition Activité Retraite a vocation à proposer aux salariés des dispositifs progressifs de départ à la retraite et préciser les conditions de leur activité durant leurs derniers mois de présence avec des conditions plus avantageuses qu'un simple temps partiel.

La validité de cet accord d'entreprise a pris fin le 30 juin 2024, **la direction a refusé d'ouvrir des négociations avec les représentants du personnel pour prolonger le dispositif. De ce fait, ce dispositif n'est plus proposé aux salariés**



Les intervenants des relations sociales qui représentent la Direction ont forcé le trait à plusieurs reprises expliquant que la direction ne prévoyait pas de renouveler cet accord.

Devant l'insistance et les arguments de vos élus de l'UDPA, le discours de la RH semble s'assouplir : la direction attendrait de savoir à quoi s'en tenir sur les évolutions des conditions de départ en retraite si la France devait être dirigée par un nouveau gouvernement prochainement.

Vous pouvez compter sur vos élus de l'UDPA UNSA pour continuer à faire pression sur la Direction pour que ce dispositif de départ progressif à la retraite soit de nouveau possible.

L'ÉQUIPE UDPA 2023 - 2027



Frédéric
Dortomb



Sophie
Casabonne



François
Tixier



Valérie
Bouillon



Ange Yannick
Kombé



Hubert
Laurioz



Fanny
Melin



Michael
Krahl



Cécile
Kraps



Jean-Michel
Lubin



Pierre
Mondy



Pierre
Fournier

Une adresse pour nous contacter : udpa-axa-go@axa.com



N'oubliez pas de vous abonner à la chaîne [You Tube de l'UDPA](#) pour visionner régulièrement les Podcasts de l'UDPA